

Il était une fois... ARROU.

Sixième partie

(Texte probablement écrit par Monsieur l'Abbé Eugène WAGNER, vers 1890)

Si nous considérons maintenant ARROU au point de vue de son histoire civile seulement, voici ce que nous avons à en dire : on ne trouve pas de trace positive de l'existence d'ARROU au-delà du onzième siècle et son premier seigneur que l'on connaisse est Geoffroy d'ARROU, qui vivait vers 1008. Un des successeurs de Geoffroy d'ARROU fut ce FOUCAUD d'ARROU dont nous avons, plus haut, fait connaître les libéralités envers l'abbaye de Saint-Père. Non seulement FOUCAUD était seigneur d'ARROU, mais encore il avait un droit de suzeraineté sur la paroisse de FONTAINE-RAOUL, car du temps de HUGUES IV, vicomte de CHATEAUDUN, on le voit confirmer vers 1179, en faveur du monastère de NOGENT le ROTROU, le don que lui avait fait Robert de MEKSAEL, de sa terre située à FONTAINE-RAOUL.

Vint ensuite Geoffroy d'ARROU, fils du précédent. En 1207, Geoffroy d'ARROU, avec Marie, sa mère, Cécile, sa sœur et Jean, son fils, donnèrent à l'abbaye de la Madeleine de CHATEAUDUN, ce qu'ils possédaient à RUAN. En 1208, ce même Geoffroy d'ARROU et Jean Ier, dit le Roux, seigneur de MONTIGNY, signèrent une charte pour la Madeleine. Plus tard, c'est-à-dire vers 1240, on constate l'existence d'un Geoffroy d'ARROU et d'Héloïse de la GUERCHE, sa femme. Ce Geoffroy d'ARROU confirma en juin 1240 le don fait à l'aumône de CHATEAUDUN de cinq poitevines de cens sur la place de RAOUL-le-MINTIER. En 1247, existait Simon d'ARROU, écuyer, qui donna à l'abbaye de la Madeleine, pour les chanoines de RUAN, les fiefs qu'il possédait dans cette paroisse et un arrière fief. Cet abandon fût confirmé dans la même année et l'acte de confirmation établit que Simon d'ARROU reçut alors une somme de soixante livres et une robe. Jean II de MONTIGNY, fils de Hugues III de MONTIGNY, donna également son approbation à cette libéralité au mois de juillet 1248 et reçut également, des chanoines de RUAN, dans leur immense charité, la somme de trente livres. En mars 1271, un Geoffroy d'ARROU, probablement le même que le donateur de 1240, donna à la maison DIEU de CHATEAUDUN, trois sous un denier de cens, maison toujours à CHATEAUDUN, dans la grande rue vers 1480.

Marin d'AVAUGOUR, qui était seigneur d'ARROU et de Bois-Ruffin, ajoutait à ses domaines la seigneurie de COURTALAIN. Marin d'AVAUGOUR racheta aux chanoines de NOGENT le ROTROU, le 7 mars 1483, le fief du Plessis d'ARROU, moyennant une rente de dix livres. Une particularité se rattache à ce fief sans manoir ;

c'est que, longtemps, on a cru que la maison seigneuriale d'ARROU se trouvait non loin du chevet de l'église. Des contestations s'élevèrent entre les seigneurs du MEE et le haut justicier d'ARROU pour la prétention du fief sur le terrain de l'église ; au temps de l'abbé BORDAS, on faisait valoir pour ce droit, celui du fief du Plessis. Mais l'abbé BORDAS fait, avec raison, bonne justice d'une telle prétention, en constatant que, lorsque le chapitre de NOGENT possédait le Plessis d'ARROU, il n'apparaît pas qu'il n'ait jamais réclamé la seigneurie de l'église à l'encontre du haut justicier, généralement reconnu comme seigneur d'ARROU. Guillaume d'AVAUGOUR, fils de Marin d'AVAUGOUR, fût après lui, seigneur d'ARROU.

Jean du Plessis de CHATILLON, mari de Catherine d'AVAUGOUR, ayant été dépouillé du Four à Banc à ARROU, pour crime de félonie, Guillaume d'AVAUGOUR se le fit adjuger. La seigneurie d'ARROU passa ensuite à Pierre d'AVAUGOUR puis à Jacques, fils de Pierre, qui laissa quatre filles de son mariage avec Catherine de la Baume. Celles-ci se partagèrent la succession de leur père au terme d'un acte du 19 février 1573 où il est dit notamment que Françoise eût en partage les terres et seigneurie de Bois-Ruffin avec la quatrième partie des bois de la haute futaie de la forêt de Bois-Ruffin. Françoise, dont il est question dans cet acte, est la deuxième fille de Jacques d'AVAUGOUR.

Françoise d'AVAUGOUR était mariée à François de Maraffin, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur du Moz et de Rouillet. Les terres d'ARROU et de Bois-Ruffin passèrent des mains de Françoise d'AVAUGOUR à Jeanne de Montmorency-Fosseux, sa nièce, issue du mariage de Pierre de Montmorency avec Jacqueline d'AVAUGOUR, la fille aînée de Jacques d'AVAUGOUR. Cette Jeanne de Montmorency, qui fût mariée vers 1593 à Antoine de Beaux Oncles, gouverneur du Dunois, donna bien un peu prise aux mauvaises langues de son temps, s'il faut en croire l'abbé BORDAS, car l'historien du Dunois se permet à son égard, cette phrase assez leste : « on prétend encore dans le pays que le triste manoir de Bois-Ruffin ne fût point indifférent au roi Henri IV en considération de cette dame... ». C'est sans doute par la même considération que le bon roi Henri accorda à Jean de Beaux Oncles l'autorisation de clore, de boulevards et de fossés, le bourg d'ARROU. Nous ne savons si ce seigneur profita de l'autorisation. Toujours est-il, qu'à moins de fouiller le sol autour d'ARROU sur une certaine étendue, il est difficile aujourd'hui de dire si le bourg a été entouré de fossés à la fin du seizième siècle.

Pierre de Beaux Oncles succéda à ses parents dans leur seigneurie, mais, comme il mourût sans enfant, ARROU, Bois-Ruffin et COURTALAIN passèrent avec toutes leur dépendances à Pierre de Montmorency, deuxième du nom, fils aîné d'Anne de Montmorency et de Marie de Baune.

Pierre de Montmorency était marquis de Thury, baron de Fossex, seigneur de Courtalain, chevalier des ordres du roi, lorsqu'il épousa Charlotte Duval, fille de René Duval et de Marie du Mouliné. Il mourût, laissant deux enfants en bas âges, François et Marie de Montmorency. L'aîné de ses enfants, François de Montmorency, marquis de Fossex, devint seigneur d'ARROU, Bois-RUFFIN et COURTALAIN. Ce chef d'une illustre maison fût un assez pauvre sujet. Il fût un instant tenté par la fronde et le cardinal de Retz. Il dut à cette circonstance d'être arrêté et enfermé pendant sept mois à la Bastille et la liberté ne lui fût rendue que sous la promesse de vivre désormais tranquille dans son château de COURTALAIN. C'est ce qu'il fit et ce qu'il aurait toujours dû faire. A sa mort, arrivée en 1684, les seigneuries d'ARROU et d'autres lieux échurent à Léon de Montmorency, son fils. Celui-ci trouva les affaires de son père dans un tel désordre qu'il fût obligé d'employer la dot de sa femme, Marie de Poussenotte, à payer les nombreuses dettes et à racheter en quelque sorte, tous ses biens. Ce fût Léon de Montmorency qui intenta un procès au curé d'ARROU pour avoir permis à la dame du Mée de faire une ouverture dans les murs du chœur de l'église d'ARROU. Ce seigneur et sa femme passèrent la majeure partie de leur existence dans le château de COURTALAIN, occupés surtout à soulager les pauvres du pays et à édifier, ceux qui les entouraient, par leur charité et leur piété. Ils moururent à huit jours d'intervalle, le mari n'ayant pu supporter la perte de sa femme. Quand Léon de Montmorency décéda le 20 mars 1750, il était âgé de 86 ans. Il fût généralement regretté. En dehors de ses bonnes œuvres, on doit à sa sollicitude pour le bien-être des habitants d'ARROU, plusieurs règlements assez utiles. Ainsi, fût d'abord publiée à ARROU, une ordonnance de police commandant de faire nettoyer les cheminées au moins deux fois l'an et défendre de fumer dans les rues du bourg. Vint ensuite une défense aux cabaretiers de donner à boire les dimanches et fêtes pendant le service divin. Enfin apparaît une interdiction de porter du feu dans les rues, d'une maison à l'autre, sur des pelles et réchauds et de faire griller des porcs sur la voie publique. C'est aussi pendant que Léon de Montmorency était seigneur d'ARROU qu'on vît intervenir, dans une instruction criminelle, un acte assez singulier : « commandement au sieur Deshayes, de VOVES, l'homme le plus habile du monde pour les plaies, de se transporter à ARROU pour visiter François Hamonnière, demandeur en fait d'assassinat sur sa personne ».

Anne Léon de Montmorency, fils des précédents, appelé le baron de Montmorency, leur succéda dans les seigneuries d'ARROU, Bois-Ruffin et COURTALAIN. Il fût remplacé par son fils, issu de son premier mariage avec Anne Marie Barbe de Ville. Anne Léon de Montmorency épousa Anne Françoise Charlotte de Montmorency Luxembourg et conserva la seigneurie d'ARROU et ses dépendances jusqu'à la nuit du 4 août 1789 qui vît l'abolition de tous les droits seigneuriaux.

Pendant la période révolutionnaire, la commune d'ARROU a joui d'une existence relativement calme et, depuis la révolution jusqu'en 1870, elle a été gratifiée de la plus grande tranquillité.

Mais, à la fin de 1870 et au commencement de 1871, elle a souffert de l'invasion allemande qui lui a fait éprouver pour plus de 72 000 francs de pertes matérielles.

Du reste, pour bien mettre le lecteur au courant de ce qu'ARROU a enduré de cette triste époque, nous ne pouvons mieux faire que de donner en entier le rapport de son maire : « les Prussiens, nous dit Monsieur Poulain de Bossay, ont envahi la commune d'ARROU le 22 novembre 1870 jusqu'au dimanche 9 février 1871. Ils n'ont cessé de la traverser et d'y faire des séjours plus ou moins prolongés. Les envahisseurs, appartenaient à toutes les armes. Pendant plus de trente journées, le bourg d'ARROU a eu à héberger environ 1 500 hommes, principalement des cavaliers. Ils venaient par petits corps de 100 à 300 hommes qui séjournèrent quelques jours puis ils partaient et, peu de temps après, ils étaient remplacés par d'autres. Indépendamment de ces 1 500 hommes, les différentes parties de la commune ont été traversées, momentanément occupées et plus ou moins pillées par 8 ou 10 000 hommes. Ils n'ont pas seulement pris ce qui était nécessaire à leur nourriture et à celle de leurs chevaux, ils ont souvent pillé, détruit et gaspillé tout ce qui leur tombait sous la main. Quelques maisons ont été dévastées, les habitants ont perdu leurs effets et leurs meubles. Les Prussiens enlevaient les chevaux, les voitures de toute nature, les harnais, mettant hors de service ce qu'ils n'enlevaient pas. Ils se plaisaient à prendre, dans les granges, les gerbes de blé non battues pour faire la litière de leurs chevaux. La paille, le foin et l'avoine avaient presque entièrement disparu dans plusieurs parties de la commune, principalement dans le bourg. Des vaches, des moutons, des cochons ont été pris en grand nombre pour l'alimentation journalière et aussi pour l'approvisionnement des camps éloignés. Généralement, les officiers étaient fort polis, mais cette politesse ne les empêchait pas de tolérer les déprédations de leurs soldats. Les Prussiens n'ont pénétré qu'une seule fois dans la partie occidentale et boisée de la commune, celle qui se rapproche du GAULT. Ils avaient entrepris d'aller de CHAPELLE-ROYALE à ARROU par un chemin vicinal nouvellement construit. Ils y ont trouvé les plus grandes difficultés pour le transport de leur canon et il n'ont pas reparu ; de sorte que la vaste portion de la commune située entre la rivière d'Yerre et le hameau de Saint-Benoist, traversée par le nouveau chemin vicinal, a beaucoup moins souffert que tout le reste ».

Fin de la sixième partie.